

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 23 septembre 2026

|           |
|-----------|
| Référence |
| 2026_036  |

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Olby (Puy-de-Dôme), se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie d'Olby sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Monsieur Emmanuel NESME, conformément aux articles L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

|                                                       |
|-------------------------------------------------------|
| Objet de la délibération                              |
| Décision modificative du budget eau et assainissement |

**Présents :** M. ACHARD Nicolas, Mme BARTHOMEUF Marie-Laure, Mme BIZIEUX Adèle, Mme CLODION Melissa, M. FAYE Rémi, Mme LACOURT Noëlle, Mme LANGLAIS Sarah, M. MEGEMONT Etienne, M. MICHELET Gaetan, M. NESME Emmanuel, M. PINET DES ECOTS Philippe, Mme ROUSSEL Natacha, Mme RUDEL Sylvie, M. VACHERESSE Thomas, M. VERNADAT-LAFARGE Kevin.

|                   |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Nombre de membres |          |                           |
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15                | 14       | 14                        |

**Absents excusés :** Mme BIZIEUX Adèle

**A été nommé(e) secrétaire :** M. MICHELET Gaëtan

La séance est ouverte à 20h00.

|                        |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 18 septembre 2026      |

**Objet de la délibération :** Décision modificative du budget eau et assainissement concernant le reversement de la redevance sur la consommation d'eau potable

|                   |
|-------------------|
| Date d'affichage  |
| 28 septembre 2026 |

**Rapporteur :** Nicolas ACHARD

La commune facture la redevance sur la consommation d'eau de 0,33 € / m<sup>3</sup> d'eau vendue et reverse le montant de ce prélèvement à l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

C'est une redevance qui a fortement augmenté car elle passe d'environ 3 000 € l'année dernière à 10 310 € cette année et nous n'avons pas prévu les crédits suffisants pour pouvoir la payer.

Cette augmentation dépasse le seuil de 25 % qui nous permet de modifier le montant inscrit dans le chapitre sans passer par une délibération.

Comme les dépenses et les recettes doivent être équilibrées et que nous avons perçu des recettes de branchements plus importantes que ce que nous avions prévu, je vous propose d'augmenter de 7 110 € les lignes 701269 et 7068 sur respectivement les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Cette modification, interne à la section fonctionnement, n'induit pas de modification sur la partie investissement.

|                |
|----------------|
| Vote           |
| Pour : 14      |
| Contre : 0     |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
PREFECTURE DE  
CLERMONT -FERRAND  
Le : 28 septembre 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- D'APPROUVER les décisions modificatives du budget annexe Eau et Assainissement, section fonctionnement, comme suit :
  - dépenses : + 7 110€ au 701269 chapitre 014
  - recettes : + 7 110€ au 7068 chapitre 70
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Et

Publication ou notification  
du : 28 septembre 2026

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire  
Gaëtan MICHELET



Le Maire  
Emmanuel NESME

